



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

**INTERVENTION DE M. JEAN-JACQUES BROU
PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
AU CONGRÈS DES MAIRES D'EURE-ET-LOIR
CHÂTEAUDUN, LE 26 SEPTEMBRE 2009**

M. le Député, Président de l'association des maires d'Eure-et-Loir,
M. le Sénateur, président du Conseil général,
Mme et MM. les Parlementaires,
M. le Président de l'ADEME,
Mmes et MM. les Maires d'Eure-et-Loir,
Mmes et MM. les élus,
Mmes et MM. les Sous-préfets,
Mmes et MM. les chefs de services de l'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier le président Hamel de me donner, une nouvelle fois, l'occasion de m'exprimer devant vous. C'est un moment important de la vie publique départementale et c'est avec plaisir, honneur et modestie que je m'y présente en gardant à l'esprit les moments très constructifs que nous avons passés ensemble à Dreux le 11 octobre 2008.

Cette année, vous avez choisi comme thème d'intervention le développement durable. Le président de l'ADEME nous a apporté sa vision, évidemment essentielle, sur ce sujet. Je ne manquerai pas de l'aborder à mon tour.

Toutefois, avant de m'en emparer, je souhaite aborder, très brièvement je vous rassure, quatre sujets.

Tout d'abord, et en réponse à vos interrogations Monsieur le Président, il convient de vous faire un point de la situation de l'Eure-et-Loir au regard de la grippe A H1N1. La situation est pour le moment calme. J'ai été conduit, à titre de précaution, à fermer une classe dans une école maternelle de Chartres le 13 septembre dernier, sur proposition de la DDASS et de mon Directeur de Cabinet, en plein accord avec l'Inspecteur d'Académie et après concertation avec la Municipalité de Chartres. J'ai levé cette fermeture dès que les tests (qui étaient en attente) ont pu démontrer que les cas suspectés étaient en fait négatifs. J'ai également été, hier soir, conduit à fermer une classe de maternelle à Nogent-le-Rotrou, classe dans laquelle ont été constaté 1 cas confirmé et 2 cas probables. Là encore la décision, qui poursuit l'objectif de limiter la propagation du virus, a été prise dans un souci de concertation et de pragmatisme, et en veillant à bien informer les parents d'élèves. Les instructions du gouvernement à cet égard sont très claires : la décision de fermeture des établissements scolaires, si un cas groupé était révélé, relève de ma responsabilité. Mais je dispose d'une marge d'appréciation, et je ne prendrai bien entendu éventuellement ces décisions que dans la concertation : concertation avec les services de l'Etat concernés, Inspecteur d'Académie et DDASS bien entendu, mais aussi concertation avec ceux d'entre vous qui seraient concernés. Un point également sur la mise en place des centres de vaccination. Au regard des dernières informations dont je dispose, le début de vaccination des populations prioritaires pourrait intervenir vers le 15 octobre. Je rappelle que le vaccin, s'il n'est pas obligatoire, est fortement recommandé pour l'ensemble de la population. Chacun de nos concitoyens va recevoir prochainement, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, de Paris donc, une invitation à se rendre dans un centre de vaccination précis. J'en ai ouvert 5 dans le département, à Lucé, Epernon, Dreux, Nogent-le Rotrou et Châteaudun. Je tiens ici à adresser mes remerciements aux maires de Châteaudun et d'Epernon qui ont accepté de nous mettre à disposition une salle communale, et au Président du Conseil général qui nous prête également ses locaux. Chacun de ces centres sera animé par une équipe d'environ quinze personnes, médecins, infirmiers, mais aussi agents administratifs. D'ailleurs, et après la mise à disposition de locaux, je serai amené à vous solliciter pour une mise à disposition partielle de vos personnels administratifs. Ces personnes, médecins, infirmières, ou agents administratifs, recrutées sur la base du volontariat, agiront sous le régime de la réquisition, ce qui leur offrira la couverture juridique de l'Etat. Quant aux médecins libéraux, ils n'interviendront pas dans ce dispositif de vaccination, leur mission première étant de prendre en charge les malades.

Enfin, permettez-moi de faire quelques rappels sur le rôle que doit tenir l' élu local dans cette situation. Vous avez évidemment un rôle de premier plan et vous constituez un relais important de la bonne mise en œuvre des décisions prises par le Gouvernement. Je pense naturellement aux mesures-barrières simples, tel le lavage des mains, qu'il convient de diffuser largement au sein de la population. Ensuite, vous devez veiller à ce que le service public communal soit maintenu, par la préparation et, le cas échéant, la mise en place d'un plan de continuité de l'activité. Je vous ai écrit à ce sujet en juillet dernier : ce plan consiste à identifier les missions prioritaires qu'il faudra maintenir en cas de

pandémie. Enfin, vous avez été invité à vous doter d'un stock de masques, à destination du personnel communal en contact fréquent et direct avec le public, si la pandémie devait fortement s'aggraver. Je sais que toutes les communes qui ont passé commande à l'UGAP n'ont pas reçu leurs lots, sachez que, comme mes collègues dans d'autres départements, j'ai fait remonter cette difficulté afin que les livraisons soient réalisées dans les délais les plus courts possibles. Nous continuons donc, en toute hypothèse, à nous préparer à toute éventualité avec pragmatisme et vigilance, mais sans affolement.

Deuxième sujet que vous avez abordé, M. le Président, et je souhaite y revenir : celui de la Sécurité Routière.

Vous êtes pleinement conscients qu'après des années d'amélioration, avec déjà 43 décès, nous déplorons déjà davantage de morts sur les 9 premiers mois de l'année 2009 que sur l'ensemble de l'année 2008. Ce constat dramatique, malgré le renforcement des contrôles des forces de l'ordre et la multiplication des actions, médiatisées, de prévention et de sensibilisation, en plein accord avec le Parquet, ne me conduit pourtant pas au découragement. Il nous faut continuer et redoubler d'efforts pour relever ce défi qui nous est collectivement posé. Cette année, j'ai souhaité renforcer les liens qui existent sur ce sujet entre l'Etat et les collectivités locales. M. le Président, nous avons ainsi signé ensemble avec le Président du Conseil général une Charte qui formalise ce lien. Dans ce nouveau cadre, chaque conseil municipal est invité à désigner des « correspondants sécurité routière », relais indispensable de proximité. L'Etat leur offrira une formation pour les aider à agir dans leur commune pour améliorer la sécurité routière. Mesdames et Messieurs les maires, il nous faut travailler main dans la main, et ces correspondants seront le relais incontournable de notre action commune. Le travail sur les infrastructures continue et vos collectivités y apportent une contribution ô combien importante. Il nous faut absolument agir sur les mentalités et les comportements, en lien avec les associations tels que la Prévention Routière, les enseignants, et, là aussi, le concours décisif du Conseil Général qui mène une politique volontariste en concertation avec tous.

Troisième sujet majeur depuis l'automne 2008 : la situation économique et le plan de relance de l'économie française mis en place par le gouvernement. L'Eure-et-Loir n'a pas été épargnée par la crise. Connaissant jusqu'alors un taux de chômage inférieur aux moyennes régionale et nationale, le département a vu son taux de chômage croître fortement. Réagissant hélas, du fait de la structure de son économie (32 % pour l'industrie dans la part des activités économiques) plus vite à la dégradation de la conjoncture, il était indispensable d'avoir une action publique volontariste. Elle s'est exprimée, via le plan de relance gouvernemental, de plusieurs façons. D'abord par un soutien massif à l'investissement des collectivités, grâce au remboursement anticipé du FCTVA, auquel ont souscrit 229 collectivités euréliennes, pour un engagement d'investissement de 226 M€ en augmentation de près de 100 M€ par rapport à la période de référence.

Nous avons mis en place un comité mensuel de suivi de l'économie avec Mme le TPG et M. le Directeur de la Banque de France pour non seulement agir comme observatoire mais avoir un compte-rendu du fonctionnement de la médiation du crédit, au bénéfice surtout, de fait, des PME et TPME si importantes pour notre département. La médiation du crédit fonctionne bien et on peut estimer que sur les 86 cas représentés à la médiation du crédit, près de 75 % ont trouvé une heureuse issue, préservant au moins 168 emplois.

Nous sommes très préoccupés, singulièrement, par la situation de quasi toutes les activités agricoles du département. Je reprendrai, hélas, devant vous, l'expression d'un responsable syndical départemental qui me démontrait mardi lors d'une visite de terrain que l'agriculture eurélienne est entrée en récession économique, ce qui est évidemment inédit sur le plan historique. Croyez-bien que nous mobilisons toutes nos capacités locales d'action et toute notre force de conviction pour soutenir les revendications structurelles, et pas seulement dans les domaines laitiers ou céréaliers, qui soient de compétence nationale ou européenne.

Mais l'Etat est aussi intervenu en tant qu'investisseur direct, aux côtés des collectivités, permettant ainsi à des dossiers emblématiques de sortir enfin de terre, telle la déviation de Prunay-Allonnes ; et à des dossiers déjà actés de bénéficier d'un coup de pouce supplémentaire, tels les dossiers ANRU de Dreux-Vernouillet et de Châteaudun.

Comme vous le savez, l'emploi, préoccupation majeure du gouvernement, est également au centre de ce plan de relance. Un ensemble de mesures sont ainsi mises en œuvre dans ce but. Parmi celles-ci, un important volume de contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi) sont mis à la disposition des collectivités, au premier rang desquelles les communes, qui peuvent ainsi contribuer efficacement à l'action en faveur de l'emploi. Le coût restant à la charge de la commune est minime.

Le chômage des jeunes reste particulièrement préoccupant. En juin 2009, un plan pour l'insertion professionnelle des jeunes a été lancé. Il comporte un nouveau contrat, le "CAE-Passerelle", qui permet aux collectivités d'embaucher des jeunes, y compris des jeunes diplômés, et de leur donner un premier accès à l'emploi, une expérience et des compétences transférables dans le secteur privé. 210 de ces nouveaux contrats pourront être signés par les collectivités locales euréliennes au cours du second semestre 2009. Si cela n'a pas encore été fait, vous serez sollicités prochainement par les services de l'emploi, c'est-à-dire essentiellement Pôle Emploi, à ce sujet. Je vous remercie par avance de votre mobilisation supplémentaire en faveur de l'emploi, d'autant plus qu'il nous paraît astucieux de privilégier les « CAE-passerelle » des métiers du développement durable puisque nous savons qu'il y aura une demande réelle dans l'économie marchande à cet égard.

Le logement social, également, dont vous savez combien il me tient à cœur, a pu bénéficier, lui aussi, d'enveloppes supplémentaires. Cela ne suffira pas, toutefois, à rattraper notre retard en production quantitative de logements sociaux, puisqu'en 2008 et 2009, les chiffres sont là, nous aurons financé, à l'échelle du département, moins des 2/3 de l'objectif gouvernemental qui se situait à près de 350 nouveaux logements sociaux par an. En 2008, nous aurons rendu 6 M€ de crédits, destinés à financer la production de logements sociaux, faute d'avoir pu les utiliser ; c'est proprement inadmissible quand on sait que nous enregistrons plus de 8000 demandes pour un parc social de l'ordre de 30 000 logements. Il convient donc que les collectivités fassent preuve d'encore plus de dynamisme et de volontarisme en la matière, l'effort à réaliser, pour répondre aux besoins, restant énorme. Nous sommes, mes collaborateurs et moi, totalement à votre écoute aussi sur ce chantier essentiel. Je répète, au risque d'être lancinant, qu'il s'agit de répondre à des besoins sociaux et familiaux objectifs, aux besoins des entreprises pour leurs salariés, aux objectifs quantitatifs fixés par le Gouvernement (et donc les parlementaires qui le soutiennent de leurs votes !) voire à des objectifs fixés à eux-mêmes, par le biais de PLH, par des élus eux-mêmes. C'est uniquement de cela que nous sommes comptables, loin de toute obsession personnelle, même si les caricatures à cet égard ont fait florès depuis un an.

Enfin, je me dois de vous faire un point, très bref, de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat en Eure-et-Loir, qui est entrée dans une phase décisive.

Comme je vous l'avais dit l'an dernier, au 1^{er} janvier prochain, les deux nouvelles directions départementales interministérielles, placées, bien sûr, sous l'autorité du préfet, seront opérationnelles. Il s'agit de la direction des territoires (DDT) regroupant pour l'essentiel les actuelles DDE et DDAF et de la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) regroupant les services en charge des politiques de cohésion sociale (politique de la ville, jeunesse et sport, volet social des DDASS) et ceux en charge de la protection des populations (DSV et CCRF).

Le but, vous l'aurez compris, est, bien sûr, de réaliser des économies, en regroupant des services, mais aussi d'être plus efficaces en limitant vos interlocuteurs et en homogénéisant nos approches. Il s'agit, également, de conforter l'échelon départemental comme niveau opérationnel et interministériel de proximité, au moment où le niveau régional de l'Etat monte en puissance.

C'est à cette logique de transparence, de plus grande lisibilité, de neutralité pour les collectivités, de plus grande efficacité et d'amélioration du contrôle, qu'obéit, aussi, la centralisation, en préfecture, du contrôle de légalité des actes des collectivités. Complète à compter du 1^{er} janvier prochain, cette centralisation sera progressivement testée, à compter du 1^{er} octobre, sur certains actes de certaines collectivités. J'insiste sur le fait que, pour vous, élus, cela sera totalement neutre, puisque vos actes continueront d'être déposés en sous-préfecture (ou en préfecture pour les communes de l'arrondissement chef-lieu), le sous-préfet demeurant votre interlocuteur de premier niveau et votre conseiller privilégié.

Ces points d'actualité étant faits, vous me permettrez d'aborder le thème central de votre congrès : le développement durable.

C'est un sujet plus que jamais d'actualité pour l'Etat, puisqu'une circulaire toute récente du 1^{er} septembre dernier, signée notamment par MM. Borloo et Hortefeux, réaffirme comme enjeux essentiels du contrôle de légalité pour les préfets je cite : l'impératif de sécurité au travers de la prise en compte de la problématique des risques naturels et technologiques, le respect des dispositions nationales de préservation et de protection de l'environnement, notamment de la biodiversité, la production de logement dans le respect du principe de mixité sociale et, enfin, le principe de gestion économe de l'espace.

Qu'en est-il du développement durable dans notre département ?

Qui dit développement durable en Eure-et-Loir renvoie prioritairement à la qualité de la ressource en eau. C'est un sujet majeur dont vous êtes tous ici conscients. L'eau potable demeure une denrée rare en Eure-et-Loir, puisque près de 100 communes – soit le ¼ des communes du département – ne délivrent pas une eau réglementairement conforme au titre des nitrates et ou des pesticides, ce qui ne veut pas dire que toute la population de ces communes est touchée, du fait d'une diversification des approvisionnements. Vous en êtes, vous Maires, systématiquement prévenus, afin d'opérer les restrictions d'usage concernant certaines catégories de population plus fragiles et, grâce à l'interconnexion, il est heureusement très rare que nous aboutissions à une interdiction générale, longue et coûteuse. Je dirai même que c'est une denrée de plus en plus rare, puisque le nombre de communes dans cette situation est en augmentation constante et place l'Eure-et-Loir en tête des départements de la région pour la qualité dégradée de son eau. Je rappelle – non pas pour décourager mais pour stimuler notre détermination – que 87 % des non conformités aux nitrates de la Région Centre se concentrent dans notre département et, au plan national, en 2008, l'Eure-et-Loir fait partie des deux départements qui concentrent à eux-seuls 75 % des restrictions d'usage de l'eau liées aux pesticides. Plusieurs captages qui délivraient une eau potable ont dû être interrompus, après que les tests permanents, qui y sont pratiqués, aient révélé une dégradation de l'eau fournie.

Les causes de cette situation sont multiples. Je me suis refusé et continuerai à le faire, à stigmatiser la profession agricole en la rendant seule responsable de la situation dégradée de la qualité de l'eau. La situation d'aujourd'hui correspond à des choix de développement antérieurs – pour lesquels on a été bien content de pouvoir s'appuyer sur ce même monde agricole, qui souffre très durement aujourd'hui – mais aussi à des choix de développement urbain ou industriel et à une insuffisante protection d'une ressource considérée comme peu fragile du seul fait de son abondance.

Ce raisonnement est désormais dépassé. La situation actuelle nous contraint à évoluer. Nous devons donc trouver ensemble des solutions pour une reconquête pérenne de la qualité de la ressource en eau, condition indispensable au développement durable du territoire eurélien.

Ces solutions passent, à l'amont, par la protection renforcée de la ressource en eau, autrement dit agir avant de devoir traiter. C'est le sens de plusieurs dispositifs, que nous mettons en œuvre dans des cadres, certes contraignants, mais incontournables, au regard de nos obligations tant nationales qu'euro péennes, et des attentes de nos concitoyens de nous voir apporter une solution à ce problème. Dans cette mise en œuvre, pour être l'efficace, l'Etat – c'est ma conception des choses – doit s'efforcer d'allier vision d'ensemble, intransigeance sur les enjeux essentiels et pragmatisme de terrain. Ces dispositifs ne sont pas un frein au développement social et économique du territoire, mais doivent, au contraire, le favoriser dans la durée. Etre contraignant et exigeant aujourd'hui, pour pouvoir continuer à se développer demain, telle est notre obligation. Ce que l'on appelle l'atteinte du bon état des masses d'eau, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (D.C.E.), passe ainsi par la restauration et l'entretien des cours d'eau, tant ceux-ci sont dégradés. Une action de terrain est ainsi mise en œuvre, avec le concours des Agences de l'eau, via les contrats territoriaux, tel celui lancé près d'ici sur le bassin du Loir par le Pays Dunois. L'action des syndicats de rivières doit aussi aller au-delà des seuls travaux d'entretien. Il nous faudra encore évoluer, dans un sens d'action collective renforcée ; l'Etat continuera d'être, en cela, aux côtés des collectivités manifestant ce volontarisme.

La protection des points de captage d'eau participe aussi, bien sûr, de cet objectif de préservation de la ressource. C'est une garantie contre les pollutions accidentelles du réseau d'eau potable, dont vous savez, Mmes et MM. les Maires, mieux que personne, combien elles sont peu acceptées – et à juste titre – par nos concitoyens et imposent de contraintes techniques pour une remise en état du réseau lorsqu'elles surviennent.

La préservation de la ressource, c'est aussi l'objectif du IVème programme nitrates qui a fait l'objet de mon arrêté du 22 juillet 2009. Bâti en concertation étroite et longue avec la profession agricole, soumis à de multiples avis avant d'être arrêté, ce programme cadre un certain nombre de pratiques agricoles pour limiter les risques de pollution aux nitrates et incite, notamment, dans ce but, à l'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau comme autant de pièges à nitrates (leur implantation devant la préfecture, comme ce fut le cas au printemps dernier, étant d'une efficacité bien moindre !).

Préserver la ressource, c'est aussi, à l'aval, traiter les eaux usées. Il y a 178 stations d'épuration dans le département ; plus de la moitié ont plus de 20 ans et 29 ont une capacité supérieure à 2000 EH ; ce sont ces dernières qui, au regard de la directive européenne ERU, doivent être conformes. 12 ont fait l'objet d'une mise en demeure, car non conformes, et doivent impérativement être mises en conformité avant fin 2012 au plus tard. C'est un enjeu d'investissement prioritaire pour ces collectivités. Tous les dossiers de STEP sont traités avec la même impartialité et le même souhait d'aboutir, croyez le bien.

En attendant que ces efforts portent leurs fruits, il convient de sécuriser l'approvisionnement en eau potable. C'est ainsi que se développe un vaste programme d'interconnexion des réseaux d'eau à des échelles intercommunales. 10 opérations portées par des communautés de communes ou des syndicats sont d'ores et déjà lancées, 7 doivent encore l'être. Tout cela est extrêmement coûteux et les Agences de l'eau, l'Etat via la DGE (plus d'1 M€ par an) et le Conseil général (5 à 6 M€ par an) accompagnent financièrement ces opérations. Mais c'est aussi extrêmement long et il serait illusoire de penser, vue la situation, que tout cela va pouvoir se résoudre du jour au lendemain. Il va donc falloir s'armer de patience et accepter aussi un certain nombre de contraintes, même si, là encore, l'Etat continuera à faire preuve d'écoute et de pragmatisme. Je me dois là encore de remercier le Conseil Général pour son implication massive, de long terme, concertée et financièrement très significative.

Mais une des conséquences de cet approvisionnement défaillant ou insuffisant en eau potable est, en effet, la contrainte que cela emporte sur le contenu des documents d'urbanisme. L'élaboration des documents d'urbanisme est l'occasion pour la collectivité de planifier l'urbanisation de son territoire, à moyen et long terme, de devenir acteur à part entière de l'aménagement du territoire, en ne laissant plus l'Etat prendre les décisions dans le cadre, nécessairement restrictif, du RNU. Dans cette démarche, il s'agit de prendre en compte un certain nombre d'impératifs, telle la gestion de la ressource en eau. Or, je l'ai rappelé, près d'1/4 des communes du département se trouvent dans une situation immédiatement problématique. Dans de telles conditions, continuer à étendre l'urbanisation ne sera admis par l'Etat, dans l'élaboration et l'examen des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales), qu'à la condition qu'existe un échéancier fiable des travaux d'interconnexion inférieur à 2 ans ; à défaut, les zones constructibles resteront limitées aux espaces encore libres des zones déjà urbanisées et les extensions d'urbanisation seront classées en zones à urbaniser ultérieurement. Cette position permanente de la part des services de l'Etat, confortée, je le répète, par les plus récentes instructions gouvernementales, est désormais bien admise par certains mais parfois encore difficile à accepter par d'autres. A ces derniers, je veux rappeler, encore une fois, que délivrer une eau conforme à la réglementation est une obligation pour les collectivités ; s'urbaniser sans se donner les moyens de répondre à cette obligation, c'est se créer les conflits de demain avec de futurs habitants qui seront venus, en toute bonne foi, s'installer dans des communes dont ils ne pouvaient soupçonner qu'ils n'y trouveraient pas d'eau potable. Développer l'urbanisation, ce n'est pas uniquement créer de la richesse et élargir l'assiette de l'impôt : c'est avant tout agrandir une communauté de vie, en y accueillant, dans des conditions de vie optimale, de nouveaux concitoyens.

Ce sujet nous amène, naturellement, à évoquer la maîtrise du foncier. Je vous l'ai dit, c'est une priorité réaffirmée de l'Etat partagée par nombre d'entre vous et par mes interlocuteurs de la profession agricole notamment. Je sais qu'elle est largement partagée dans ce département. Depuis 2007, 171 documents d'urbanisme sont en cours d'élaboration ou de révision. L'Etat, tant au stade du porter à connaissance que de l'avis, défend constamment ce point de vue. L'étalement urbain est, trop souvent, un choix de facilité, qui hypothèque largement l'avenir, en se révélant directement ou indirectement très coûteux à terme, et vient pénaliser d'autres activités. C'est dans cet esprit, fort du constat que depuis 20 ans, ce sont en moyenne 500 hectares par an de surfaces agricoles qui, en Eure-et-Loir, ont été supprimées au profit du développement de l'habitat, des zones d'activités et d'infrastructures collectives, que j'ai souhaité engager dès ma prise de fonctions il y a deux ans, avec la profession agricole, les organismes consulaires et le Conseil général, une démarche partenariale visant à produire un document de référence pour la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles. Cette charte est en cours de finalisation et sera signée par l'ensemble des partenaires.

Enfin, la préservation des paysages euréliens rime aussi avec éolien. 197 éoliennes ont été autorisées en Eure-et-Loir (soit une puissance de près de 450 MW correspondant à plus du tiers d'un réacteur nucléaire). 109 sont en service. Mes propres observations et certaines réactions d'opposition, de plus en plus nombreuses, doivent, cependant, nous interroger. C'est en ce sens que le schéma départemental a été révisé (à ma demande) et adopté à l'unanimité au sein de la commission des sites en juin 2008. Son objectif, loin d'empêcher le développement quantitatif de l'éolien, est de concilier la nécessité de développer la production d'une énergie renouvelable avec celle, tout aussi importante, du respect des différentes contraintes environnementales et paysagères et, entre autres, mais pas seulement, la préservation des vues sur et depuis la cathédrale de Chartres. Il s'agit aussi d'éviter le phénomène de saturation visuelle. Enfin, la loi prévoyant désormais l'élaboration d'un schéma régional de l'éolien, je vois dans celui que nous avons élaboré, au niveau départemental, avec volontarisme et une vraie réflexion stratégique, une garantie d'affirmer l'Eure-et-Loir comme territoire pilote dans le développement de l'éolien et dans sa conciliation avec la préservation des paysages et notre patrimoine départemental si important pour le bonheur de vivre de chacun et, plus prosaïquement, pour l'économie touristique et le tourisme culturel en particulier.

En conclusion, permettez-moi de vous remercier encore de l'honneur que vous m'avez fait de me permettre de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Au moment où nos concitoyens souffrent, où nombre d'entreprises industrielles, agricoles et artisanales peinent, l'Etat et les collectivités ont un devoir d'effort, de responsabilité et d'exemplarité. Le développement durable peut être l'un des principaux vecteurs de ce renouveau politique, économique et social que nos concitoyens appellent de leurs vœux. Il n'est plus une simple théorie, encore moins un concept fumeux (encore que certains dispositifs d'application du Grenelle 1 en matière de biodiversité suscitent légitimement une certaine stupeur !), mais il recouvre des choses désormais bien tangibles, touchant notre quotidien. Il nous appartient d'en favoriser le développement, tant elles recèlent de capacités de croissance. Dans ce chantier, l'Eure-et-loir a une place privilégiée, il l'a montré. Il lui appartient de croire encore plus à son potentiel, tout en ne le gaspillant pas. C'est une conviction que je sais totalement partagée par le Président de l'Association des Maires et le Président du Conseil Général. La conjugaison de nos volontarismes, MMes et MM les Maires, doit nous conduire au succès.

Je vous remercie.